



CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
de la séance du 5 décembre 2023
sous la présidence de M. Dominique GLUR

Objet : préavis de la Municipalité concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 80'000 pour la réalisation d'un trottoir sur la route de Lausanne entre la déchèterie et le chemin de Montaney

Vu le préavis municipal No 34/2023 du 6 novembre 2023,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Où il le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Pris connaissance du rapport de la Commission des finances,

Le Président, après débat, clôt la discussion et passe au vote.

Le bulletin secret n'a pas été demandé. C'est à main levée que le préavis mentionné en titre a été accepté par les Conseillères et Conseillers présents à l'unanimité.

Ainsi le Conseil communal de Froideville a décidé

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser un trottoir sur la route de Lausanne entre la déchèterie et le chemin de Montaney ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 80'000.00 ;
3. de financer cet investissement au moyen des liquidités courantes ;
4. de prendre acte que le coût des travaux sera subventionné à 50% ;
5. d'amortir cet investissement en une fois et de prélever le montant correspondant à la réserve Travaux d'Aménagements Routiers.



LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président :

Le Secrétaire :

Dominique Glur

Loïc Ansermoz

Froideville, le 12 décembre 2023